

Destinataires :
Equipe de direction de ND de Bon Secours
Conseil d'Administration et OGEC Bon Secours
Service Civique Agenda 21



PROJET AGENDA 21

→ 2017-2018

« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. »
Principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio

Sommaire :

PREMIÈRE PARTIE : Présentation des objectifs et des étapes du Projet Agenda 21 à ND Bon Secours

DEUXIÈME PARTIE : Constitution d'un Comité de pilotage Agenda 21 à Bon Secours

Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire (pour la démarche et les contacts utiles) : <http://www.agenda21france.org/docs/agenda-21-scolaires/ressources/2011/maquette-guide-agenda-21-scolaire.pdf>

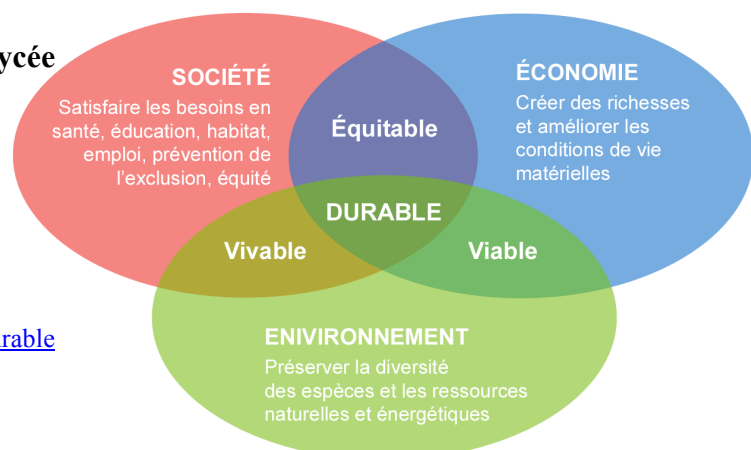
PREMIÈRE PARTIE : Présentation des objectifs et des étapes du Projet Agenda 21 à ND Bon Secours

1. C'EST QUOI ?

C'est à la fois un projet d'Etablissement organisé par les valeurs et les objectifs du développement Durable et des plans d'action successifs pour le concrétiser.

C'est une démarche citoyenne et un cadre pédagogique pour l'Etablissement.

2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, comme projet de développement du Lycée



<https://www.edf.fr/edf/les-3-piliers-du-developpement-durable>

UNE DÉMARCHE INSCRITE A COURT ET MOYEN TERME

Première étape : Identifier les enjeux du développement Durable dans ND de Bon Secours

- Un pré-diagnostic sur la situation de ND de Bon Secours en matière de Développement Durable a été réalisé par 140 élèves de Seconde en EMC dans le cadre de leur participation aux Journées Académiques du Développement Durable en Mai 2017 (cf. Diaporama JAEDD 2017). Cela a abouti à la rédaction de **fiches actions** qui pourraient servir de point de départ au travail d'un Comité de pilotage Agenda 21.
- La constitution d'un Comité de pilotage Agenda 21, qui informe la Communauté éducative et ses partenaires extérieurs économiques et associatifs, coordonne et organise toutes les initiatives liées au Développement Durable à Bon Secours

Deuxième étape : Fixer les grands axes de progrès

Les axes de progrès constituent les objectifs prioritaires de l'Etablissement en matière de DD, inscrits dans le Projet d'Etablissement.

Ils sont à réaliser selon un calendrier inscrit dans le moyen terme (de 5 à 15 ans).

Troisième étape : Définir un plan d'actions Agenda 21

Le plan d'actions de DD constitue les réponses opérationnelles aux axes de progrès, autrement dit les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs définis dans les axes de progrès. Chaque plan d'actions définit des priorités à court terme (une ou deux années scolaires)

LES INCONDITIONNELS DU PROJET AGENDA 21

Pour fonctionner, le projet doit être porté par le Chef d'Etablissement et doit être partagé par toute la Communauté éducative. La communication autour du Projet Agenda 21 est donc essentielle. Elle s'organise autour de 3 axes :

- Sensibiliser les différents acteurs de l'Etablissement au DD (Journées de pré-rentrée, Journées pédagogiques etc) par des moyens différents (Jeu de société, conférences, site du Lycée etc)
- Consulter et faire participer tous les acteurs à l'élaboration des actions pédagogiques par un recensement de ce qui se fait déjà et une incitation à développer d'autres projets pédagogiques (Service Animation, Projet de Formation humaine, projets d'équipes disciplinaires ou d'équipes pédagogiques etc)
- Informer la communauté éducative de l'avancée des travaux du Comité Agenda 21.

Contrairement à certaines idées reçues, entrer dans la démarche de DD n'implique pas forcément des coûts énormes... cela ne peut pas constituer un frein à l'engagement dans la démarche de Développement Durable.

Témoignage d'un proviseur

Lors de la réalisation du diagnostic, du plan d'actions et de sa mise en œuvre, nous avons mis l'accent sur la réutilisation des matériaux. Notre plan d'actions prévoyait la construction de bancs pour une amélioration du cadre de vie des acteurs du lycée. Nous nous sommes basés sur les moyens dont nous disposions, et avons sollicité les élèves du GRETA pour construire ces bancs dans le cadre de la formation continue. Pour la mise en place de la collecte des piles usagées, les élèves de cours « structure métallique » ont réalisé de petites colonnes sur pied avec des chutes de métal. Pour ne pas acheter de pots de fleurs, nous avons réutilisé les blocs de pierre anciennement cendriers. L'objectif est de montrer qu'on peut s'engager dans une démarche de développement durable, sans engager de financements importants, en commençant par des gestes simples : privilégier la recherche d'actions simples au détriment de la « dépense », avec les moyens du bord et si possible, toujours en adéquation avec les programmes et référentiels scolaires, pour avoir l'adhésion du plus grand nombre de personnes.



Samuel Lodde, proviseur-adjoint du lycée Maupassant à Fécamp

DEUXIEME PARTIE : Constitution d'un Comité de pilotage Agenda 21 à Bon Secours

1. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21

Les membres du Comité de pilotage Agenda 21 représente au mieux les différents acteurs du Lycée et, en particulier, ceux qui sont porteurs de projets passés ou à venir en matière de DD (cf. Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire, pp 30-40).

Son rôle principal : Coordonner, animer, préparer les décisions à soumettre au CA et CE. Présidé par **le Chef d'Etablissement**, il est composé de 10 à 20 personnes : attachée de gestion, personnels de l'Etablissement (F Modica, E Garcia, Nicolas et/ou Didier...), enseignants, élèves, parents, membres du CA ou de l'OGEC, entreprises partenaires entre autres.

Le **pilote** du Comité Agenda 21 coordonne les actions (planification des différentes étapes), programme et anime les réunions de suivi. Il peut bénéficier d'une dotation en HSE (25 heures en HS dans l'Académie de Rouen).

Des **groupes de travail par types d'actions** peuvent se constituer, animés par des pilotes de groupe.

Un titre d'éco-délégué peut être ajouté à celui d'élève délégué habituellement utilisé. La composition du Comité de pilotage doit être portée à la connaissance de tous et peut être renouvelé chaque année scolaire.

2. FEUILLE DE ROUTE DU COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21 EN 8 POINTS.

- Repérer/Recenser les actions de DD qui ont été réalisées par le passé et celles qui sont en cours** (questionnaire rapide de consultation envoyé à tous les acteurs de l'Etablissement pour identifier des actions pédagogiques, éducatives, organisationnelles ou matérielles qui relèvent de l'un des 3 domaines du DD)
Réaliser la synthèse de cette consultation générale
- Reprendre le plan de présentation du **Projet d'Etablissement** pour mettre en évidence le DD comme concept englobant de tout ce qui se vit et pourrait se vivre à Bon Secours en le rattachant directement aux valeurs chrétiennes.
- Encourager** les actions pédagogiques relatives au DD en général (ex : Brigades de l'Environnement de F. Modica, Travaux d'intérêts généraux comme l'entretien du potager initiés par M. Mancini etc.). **Articuler** les actions pédagogiques individuelles (ex : travail sur les énergies renouvelables en Physique) avec un projet collectif.
- Communiquer** sur les actions menées (site du Lycée)
- Proposer la création une ou plusieurs classes à projet DD** avec une équipe pédagogique volontaire, force de propositions de projets disciplinaires et interdisciplinaires
- Organiser le **diagnostic** dans l'Etablissement pour définir les axes de progrès (sur 5 à 15 ans) puis un plan d'actions de DD pour les deux prochaines années.
 - Temps 1 - **Pré-diagnostic** : dépouiller les fiches actions des élèves de 2des réalisées en 2017
 - Temps 2 : Le **diagnostic** comporte **un volet technique** pour déterminer objectivement les priorités de DD (cf. Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire, les 12 axes de DD dans un Etablissement scolaire p 54) à réaliser accompagné par des experts (Ex :Partenariat avec les élèves de Tles STI2D du Lycée Rosa Luxembourg de Canet) et **un volet relationnel** axé sur la sensibilisation et la consultation de toute le communauté éducative pour définir les axes prioritaires de DD à retenir (cf. Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire, questionnaire de consultation p 59)
- Rédiger l'Agenda 21 du Lycée ND Bon Secours** : le mot du Directeur et les grands axes de progrès retenus (cf. Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire, questionnaire de consultation p 55 et p 64)
- Elaborer le 1^{er} plan d'actions** :
 - Rédiger le plan d'ensemble puis le décliner en fiches actions planifiées selon un calendrier annuel précis (Document d'accompagnement Agenda 21 scolaire, questionnaire de consultation pp 66-67)
 - Créer un outil d'évaluation pertinent des actions réalisées et du travail du Comité de pilotage.